

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE
LABENNE**



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES
Email : mairie@ville-labenne.fr
Tel. 05 59 45 46 60
Fax 05 59 45 80 00
Site web : www.ville-labenne.fr

Envoyé en préfecture le 10/07/2026

Reçu en préfecture le 10/07/2026

Publié le

ID : 040-214001331-20260709-DECISION19_2026-CC



Décision du Maire : N°19/2026

Marchés Publics à Procédure Adaptée : Restructuration d'un bâtiment communal en médiathèque – MAPA n°02/2025 -Avenant n°2 lot 05.

Le Maire de la Commune de Labenne,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L 2194-1 et R 2194-2,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 février 2025 chargeant Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et accords-cadres inférieurs aux seuils des marchés formalisés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la décision n°08/2025 attribuant les lots aux différentes entreprises pour les travaux de restructuration de bâtiments communaux en médiathèque,

Vu la décision n°08/2026 acceptant l'avenant n° 1 au lot 01,

Vu la décision n°13/2026 acceptant l'avenant n°1 aux lots 05 et 09,

Vu la décision n° 18/2026 acceptant les avenants n°1 lot 08, n°2 lot 02, n°3 lot 01 et n°04 lot 01,

Considérant la nécessité de procéder par voie d'avenant pour verser une avance à l'entreprise LINOTAPIS qui en a fait la demande postérieurement à la remise de l'acte d'engagement,

DECIDE

Article 1er : d'accepter et de signer l'avenant n° 2 au marché n° 02/2025 concernant le lot 05 (Sols durs et faïences) attribué à l'entreprise LINOTAPIS.

Le taux de l'avance réglementaire étant de 30%, le montant de l'avance est de 54 871.13 € TTC.

Le présent avenant n'engendre ni moins-value ni plus-value. Le montant du marché reste inchangé.

Article 2 : Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Envoi en Sous-Préfecture
Le 10/07/26
Et publication/notification
le 17/07/26

Labenne, le 9 Juillet 2026

La Maire,
Stéphane CHEBOUX

